

MARCHÉ EUROPÉEN DU FILM ET DE LA TÉLÉVISION

Dans les quatre pays, la réglementation touchant la télévision est beaucoup plus stricte que celle touchant le cinéma. Il est important de mentionner ici que la Directive de la télévision sans frontières - comme d'autres directives de la C.E. - établit une norme minimale que doivent respecter tous les pays membres, mais elle ne remplace pas la législation d'un État membre, qui peut établir des normes plus élevées pour sa propre industrie. L'exemple le plus flagrant de cette situation se retrouve dans le domaine des quotas de diffusion : la Directive stipule que la majeure partie des émissions doit provenir de la C.E., mais chaque pays peut promulguer des lois stipulant (implicitement ou explicitement) qu'une proportion beaucoup plus élevée de l'ensemble des émissions devrait être d'origine nationale. De même, la Directive stipule que 10 % des émissions doivent être commandées à des producteurs indépendants, mais la législation du Royaume-Uni, par exemple, établit un quota de productions indépendantes à 25 %.

On doit se rappeler que, en ce qui concerne la télévision, chacun des marchés européens se trouve à une étape différente de son développement et a donc des besoins différents en matière d'émissions (même si, dans l'ensemble de l'Europe, on constate une tendance vers la production nationale, avec peu d'émissions importées obtenant de fortes cotes d'écoute). Par exemple, la télévision française a été déréglementée au milieu des années 1980 lors de la privatisation du télédiffuseur d'État TF1; le Royaume-Uni, avec ses services de télévision conventionnelle bien établis, n'a que depuis peu entrepris la déréglementation afin d'ouvrir le marché à de nouveaux canaux. En Espagne, la télévision nationale privée n'a été introduite que depuis quelques années, et les nouvelles chaînes luttent toujours pour s'imposer.

La télévision française ayant ouvert le terrain à la concurrence avant ses voisins, elle est perçue par certains comme un indicateur - mais pas nécessairement comme un modèle - de l'évolution possible des systèmes de télévision dans d'autres pays européens. Par exemple, les télédiffuseurs publics, financés à la fois par des droits de licence et de la publicité, sont forcés de livrer concurrence aux télédiffuseurs privés pour obtenir une part de l'auditoire (dans le but d'attirer des recettes publicitaires suffisantes) et, par conséquent, disposent de moins en moins d'argent. Il ne fait aucun doute que tous les télédiffuseurs publics d'Europe subissent des contraintes financières de plus en plus grandes (même si l'exemple de Radio-Canada illustre bien qu'il ne s'agit pas exclusivement d'un phénomène européen). Certains, comme RTVE en Espagne (qui était jusqu'à tout récemment entièrement financé par la publicité), ainsi qu'ARD et ZDF en Allemagne, ont déjà des problèmes de financement, en particulier RTVE, qui a fait face à de graves difficultés financières au cours des dix-huit derniers mois, période au cours de laquelle la plupart de ses activités de production et d'acquisition ont été mises en veilleuse. Même si RTVE semble commencer à sortir de cette crise, il lui faudra un certain temps pour retrouver son niveau précédent de commandes et d'acquisitions. D'autres, comme la BBC, se voient forcés de réévaluer leur rôle afin de justifier le maintien du financement de l'État à son niveau actuel. Même si la BBC continuera d'acheter et de coproduire, on peut s'attendre à ce qu'elle mette de plus en plus l'accent sur des émissions de qualité à caractère national plutôt qu'international.